

L'état des terrains de jeu Faut-il s'alarmer ?

Par Claire Harvey

Fractures, coupures, traumatismes crâniens. Voilà quelques-unes des blessures que se font les enfants au terrain de jeu. S'il est normal que les petits se fassent mal parfois en jouant, ce ne l'est pas que leurs blessures soient causées par des aires de jeu où les barrières sont inexistantes et les surfaces de protection en mauvais état. *Consommation* fait le tour de la question.

Chaque année, on estime que près de 28 500 enfants canadiens se font au terrain de jeu des blessures suffisamment graves pour qu'ils se retrouvent aux urgences d'un hôpital. En fait, les enfants qui se blessent au terrain de jeu sont aussi nombreux que les enfants qui se blessent à vélo. Cette estimation est faite à partir des données du Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes (SCHIRPT), qui recueille des statistiques dans 10 hôpitaux pédiatriques et 6 hôpitaux généraux au pays.

Comment ces accidents se produisent-ils ? "La plupart du temps, les enfants tombent d'un appareil", déplore Debbie Friedman, chef du service de traumatologie à l'Hôpital de Montréal pour enfants, qui traite chaque année environ 350 victimes de blessures reliées au terrain de jeu. "Les blessures les plus fréquentes sont les fractures des bras, les contusions, les lacérations et les traumatismes crâniens."

Des problèmes aux origines multiples

David Fortier, représentant de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) dans le dossier de la sécurité des aires de jeu¹, explique que la surface sur laquelle les appareils sont posés est responsable de la plupart des blessures. "La zone de protection est souvent inadéquate. Le matériau se compacte avec le temps, au point qu'il n'arrive plus à amortir une chute." Une mauvaise installation et un entretien douteux de l'équipement contribuent aussi à la fréquence et à la gravité des blessures. "Parfois, des appareils sont trop près les uns des autres.

Option consommateurs – Enquêtes

L'état des terrains de jeu

Faut-il s'alarmer ? – Juin 2003, 6 pages.

D'autres sont mal entretenus ; des boulons dépassent ou des rebords sont tranchants."

Également agent de planification et de programmation sociosanitaire à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, David Fortier explique qu'il arrive aussi que l'équipement soit mal conçu. "Parfois, sur des appareils très hauts, il n'y a pas de barrière pour empêcher les enfants de tomber. D'autres présentent des ouvertures où l'enfant peut passer les jambes, mais non la tête, et où il peut donc rester coincé. Il arrive aussi qu'il y ait des angles en V où l'enfant peut se coincer le cou. Dans le haut des glissoires, il y a des endroits où un foulard et des cordons de capuchon peuvent être retenus. C'est très dangereux, car l'enfant peut s'étrangler."

Selon les statistiques du SCHIRPT, les accidents liés aux terrains de jeu sont graves. Dans 42,8 % des cas, les enfants qui en sont victimes ont besoin d'un suivi médical et, dans 9,5 % des cas, ils seront hospitalisés. Pire, parmi les enfants qui se sont blessés, 20 sont morts des suites de leurs blessures au Canada depuis 1982. La majorité des blessures surviennent dans un parc public (37,2 %). Les statistiques du SCHIRPT indiquent également que 34,8 % ont lieu dans la cour d'une école ou d'un service de garde, et 16 % dans la cour d'une maison. Elles montrent aussi que les appareils les plus souvent à l'origine des blessures sont les grimpeurs (par exemple, les échelles horizontales), les balançoires et les glissoires.

Les victimes sont surtout des enfants de 5 à 9 ans. Évidemment, leur comportement y est pour quelque chose. "À cet âge, on n'a pas peur de la hauteur. Et on a besoin de relever des défis, ce qui incite à courir des risques", dit Anne Gillain Mauffette, conseillère pédagogique². Quant aux enfants de 2 à 4 ans, ils forment le deuxième groupe le plus à risque. "Les petits vont notamment se blesser en jouant sur des appareils conçus pour des enfants plus âgés ou en entrant en collision avec une personne ou un objet", ajoute-t-elle.

Pourtant, il serait possible de prévenir ces événements dramatiques ou du moins d'en atténuer la gravité. Une étude menée par la Direction publique de Montréal-Centre indique une diminution des blessures liées aux appareils de jeu de 13 % entre 1991 et 1995, attribuable en partie à la publication de la norme canadienne sur la sécurité des aires de jeu publiques (parcs municipaux, écoles et garderies) et aux interventions faites auprès des municipalités pour améliorer les appareils et les surfaces.

Publiée en 1990 par l'Association canadienne de normalisation (connue sous son acronyme anglais CSA), cette norme est appliquée de façon volontaire. À ce jour, elle a fait l'objet de deux révisions, l'une en 1998 et l'autre en 2003. (Comme la dernière version n'était pas publiée au moment de mettre sous presse,

Option consommateurs – Enquêtes

L'état des terrains de jeu

Faut-il s'alarmer ? – Juin 2003, 6 pages.

Consommation n'a pu en prendre connaissance.) La norme de 1998, qui définit un ensemble de critères pour la fabrication et l'installation d'appareils de jeu, recommande des mesures de prévention (vérification, inspection, entretien), insiste sur l'importance d'avoir des matériaux amortisseurs performants dans les aires de jeu et souligne la nécessité de surveiller les enfants.

En Montérégie

En septembre 2000, David Fortier et Diane Sergerie (agente de recherche à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie) ont effectué une enquête terrain intitulée *Portrait de la sécurité des aires de jeu en Montérégie*. Sur le point d'être rendue publique au moment de mettre sous presse, cette enquête a porté sur 100 aires de jeu (60 dans les parcs et 40 dans les cours d'école), soit près de 10 % des aires de jeu de la région. Le but : évaluer si ces aires étaient conformes à la norme canadienne. À cette fin, quatre catégories d'appareils (balançoires, glissoires, grimpeurs et jeux modulaires) ont été examinés, ainsi que leur surface de protection.

Résultat ? En Montérégie, seulement deux appareils sur trois sont dotés d'une barrière de protection. Et cette dernière n'est pas toujours sécuritaire. Dans la moitié des cas, elle comporte des ouvertures trop grandes pour empêcher un enfant de tomber. De plus, seul un quart de ces barrières sont sécuritaires en tout point (ouvertures, hauteur, présence de main courante et diamètre des barreaux).

Autre problème, il n'y a aucune zone de protection sous un appareil sur quatre. Pire, 91 % de ces zones ne sont pas sécuritaires en tout point. En outre, sur 67 % des glissoires, les vêtements d'un enfant pourraient se trouver retenus. Enfin, 37 % des appareils présentent un risque de coincement de la tête ou du cou.

Coup d'œil à Montréal

Les terrains de jeu de la Ville de Montréal, quant à eux, sont-ils sécuritaires ? Pour en avoir une petite idée, en mai dernier, *Consommation* en a visité six en compagnie de David Fortier. Il s'agit des terrains de jeu des parcs LaFontaine, De Lorimier et Baldwin (Plateau Mont-Royal), de Rouen (Ville-Marie), Jarry (Villeray) et M^{gr} J.A. Richard (Verdun). Dans ces parcs, nous avons tantôt inspecté l'aire de jeu destinée aux enfants du préscolaire, tantôt celle qui a été conçue pour les enfants plus âgés.

Au cours de cette enquête terrain, nous avons inspecté quatre catégories d'appareils, soit les balançoires, les glissoires, les grimpeurs et les jeux modulaires, qui sont les appareils le plus souvent responsables des blessures. Nous les avons évalués en fonction des blessures les plus fréquentes et les plus graves, c'est-à-dire les chutes et les risques de coincement de la tête, du cou et des vêtements. Nous avons également jeté un coup d'œil aux surfaces sur lesquelles ils étaient installés.

Option consommateurs – Enquêtes

L'état des terrains de jeu

Faut-il s'alarmer ? – Juin 2003, 6 pages.

Les résultats ? Ils vont du meilleur au pire. Neuve de toute évidence, l'aire de jeu destinée aux enfants du scolaire du parc M^{gr} J.A. Richard était relativement sécuritaire. Le hic ? Le matériau amortisseur sous les balançoires avait besoin d'entretien. En outre, les mailles du filet à grimper étaient trop larges et le filet n'était pas suffisamment tendu. Par conséquent, en cas de chute, un enfant pourrait passer à travers plusieurs mailles et tomber au sol. Et s'il tombait du haut de l'appareil, cela représenterait une chute de 8 m (25 pi). "Aucun matériau ne peut amortir une telle chute", dit David Fortier.

Dans l'aire de jeu des enfants du scolaire au parc Jarry, c'est la surface de protection sous le grimpeur et la glissoire, la présence d'espaces de coincement du cou dans la glissoire ainsi que les barrières de protection de cette dernière qui n'étaient pas conformes à la norme. Quant au parc de Rouen (aire de jeu du scolaire), les surfaces de protection sous les balançoires, le grimpeur et la glissoire n'avaient pas l'épaisseur requise pour amortir une chute. Autre hic, il y avait un point en haut de la glissoire où le cordon d'un capuchon, par exemple, pouvait se prendre.

Les aires de jeu du préscolaire des parcs Baldwin et De Lorimier étaient encore plus dangereuses. Les balançoires tout comme les jeux modulaires étaient vieux et présentaient des espaces où la tête et le cou pouvaient être coincés. L'aire de circulation autour des balançoires ainsi les barrières de protection des jeux modulaires n'étaient pas sécuritaires. Sans compter qu'il n'y avait pas suffisamment de sable pour amortir une chute sous les appareils. Enfin, des espaces en haut des glissoires pouvaient retenir les cordons des vêtements.

Ce n'était guère mieux dans l'aire de jeu du primaire au parc LaFontaine, où les enfants risquaient de se coincer la tête dans le grimpeur et le jeu modulaire ; ils pouvaient aussi tomber de ce dernier jeu, car les barrières de protection n'étaient pas adéquates. Sans compter que l'aire de circulation autour des balançoires n'était pas assez grande. Les enfants ne pouvaient circuler autour de l'appareil sans risquer de heurter une balançoire en mouvement, ou encore un autre utilisateur.

Vigilance requise

Inquiétant, n'est-ce pas ? Il est toutefois possible d'offrir aux enfants l'occasion de s'amuser sans crainte pour leur sécurité. Ainsi, avant de partir de la maison, retirez des vêtements les cordons avec lesquels l'enfant pourrait s'étrangler. De même, optez pour le cache-cou au lieu du foulard pour le protéger du froid.

Recherchez des surfaces de protection adéquates. Le matériau doit être meuble et d'une épaisseur d'environ 30 cm (12 po) sous les balançoires, les échelles et les glissoires. La surface de protection doit couvrir un périmètre de 1,8 m (6 pi) tout

Option consommateurs – Enquêtes

L'état des terrains de jeu

Faut-il s'alarmer ? – Juin 2003, 6 pages.

autour de l'appareil, et les systèmes d'ancrage de l'appareil devraient être bien enfouis dans le sol. Enfin, il ne devrait pas y avoir d'obstacle (arbre, clôture, etc.) empêchant l'enfant de circuler, ni de déchets (cannettes, tessons de bouteille, etc.) sur lesquels il pourrait se blesser.

Choisissez des appareils de jeu adaptés à l'âge de votre enfant. À moins de cinq ans, il ne doit pas s'aventurer sur des appareils conçus pour les plus âgés. En ce qui concerne les appareils desquels l'enfant pourrait faire une chute, assurez-vous qu'ils comportent des mains courantes et des barrières de protection (faites de barreaux verticaux ou de panneaux pleins).

Méfiez-vous des appareils où les enfants peuvent se coincer la tête ou le cou, soit ceux qui sont dotés d'ouvertures de 9 cm à 22,5 cm de diamètre (3,5 po à 9 po). Examinez soigneusement l'espace entre les marches des glissoires et entre les pièces verticales des barrières. De même, les appareils ne doivent pas comporter d'angles en V où le cou de l'enfant pourrait rester coincé, sauf si ceux-ci ont une ouverture à l'horizontale ou vers le bas. Prenez également garde aux endroits (glissoire et mât de descente) où les vêtements de l'enfant peuvent se prendre.

Enfin, ne laissez pas votre enfant accrocher une corde à sauter aux appareils, ni y jouer avec son casque à vélo sur la tête (à cause de celui-ci, il pourrait rester pris dans un endroit où il aurait pu normalement passer). Montrez-lui aussi comment utiliser l'équipement de façon sécuritaire (attendre son tour, éviter de bousculer les autres, tenir la rampe, etc.). Si votre petit a moins de cinq ans, restez près de lui lorsqu'il joue dans les appareils. Vous pourrez ainsi intervenir rapidement en cas de problème. Supervisez aussi l'enfant qui a entre 5 et 9 ans. À cet âge, il sous-estime les dangers, ce qui le pousse à courir des risques.

Souvent, les terrains de jeu ne sont pas conformes aux normes parce que ces dernières sont relativement nouvelles. N'hésitez pas à prévenir le service de garde, l'école ou la municipalité si vous constatez qu'un appareil présente un danger. S'il s'agit d'un équipement de la Ville de Montréal, téléphonez au (514) 872-1111.

Côté cour

Aucune norme n'a été établie au pays relativement aux modules de jeu dans les cours privées. Si vous voulez en acheter un, assurez-vous qu'il répond à la norme de l'American Society for Testing and Materials (ASTM). Lorsque c'est le cas, c'est indiqué sur la boîte. Sinon, procurez-vous un module dont la conception se rapproche le plus possible des normes de sécurité pour les terrains de jeu de l'Association canadienne de normalisation (CSA) (voir texte principal).

Comme dans les lieux publics, tout appareil duquel un enfant pourrait tomber doit être installé sur une surface de protection couvrant un périmètre de 1,8 m (6 pi).

Option consommateurs – Enquêtes

L'état des terrains de jeu

Faut-il s'alarmer ? – Juin 2003, 6 pages.

L'épaisseur du matériau utilisé à cette fin doit être d'au moins 30 cm (12 po) sous les appareils de plus de 1,8 m (6 pi) de haut. Il peut s'agir de sable à béton, de gravier rond, de copeaux de bois ou d'écorce et de produits synthétiques. On trouve ces produits dans les quincailleries et les centres de jardinage. Attention ! N'installez jamais les appareils de jeu sur le gazon, car ce dernier se compacte rapidement et perd ses propriétés amortissantes. Des surfaces en terre battue ou en asphalte sont encore plus dangereuses.

Il est tout aussi important d'ancrer les appareils dans le sol. Sinon, ils risquent de basculer et de blesser votre enfant. Pour des raisons évidentes, il faut enfouir le système d'ancrage dans le sol.

Enfin, inspectez régulièrement le module de jeu. Si les composantes ne sont pas solides, effectuez les ajustements qui s'imposent. Assurez-vous que la surface de protection a toujours l'épaisseur adéquate. Sable, gravier ou copeaux peuvent se disperser et se retrouver en quantité insuffisante sous les appareils ; ajoutez-en lorsqu'il en manque et passez un râteau pour éliminer les débris.

¹ David Fortier est coauteur, avec Diane Sergerie, du *Guide des aires de jeu 98*, un outil d'interprétation et de gestion de la norme CAN/CSA Z614-98 sur l'aménagement sécuritaire des appareils et aires de jeu.

² Anne Gillain Mauffette est auteure de *Revisiter les environnements extérieurs pour enfants*, livre écrit en collaboration avec Lucie Fréchette et Danica Robertson et publié aux éditions Reflex.